



## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63  
Nombre de procurations : 13  
Nombre de votants : 76  
Date de la convocation : 23 juin 2021  
Date de publication : 07 juillet 2021

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 79/21

#### **Objet**

Rapport annuel sur la situation de la SPL Hello Dole – Année 2020

#### **Secrétaire de séance**

Claire BOURGEOIS-  
RÉPUBLIQUE

#### **Rapporteur :**

Jean-Baptiste GAGNOUX

#### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuiet, J.M Daubigny, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République, A. Douzenel à M. Mbitel, F. Dray à M. Mirat, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.P Cuiet, A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, C. Nonnotte-Bouton à J.P Fichère, J. Péchinot à S. Champanhet, F. Rigaud à J.M Daubigny.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

P. Blanchet, J.L Bonin, G. Ginét, M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien, E. Pavvret, H. Prat.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixte (SEM). Cette disposition est applicable aux sociétés publiques locales (SPL).

En tant qu'actionnaire à hauteur de 50% et en respect des dispositions statutaires, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose de 6 sièges au Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole.

Les élus suivants sont les représentants la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

- Monsieur Jean-Pascal FICHERE,
- Madame Séverine CALINON,
- Madame Françoise DAVID,
- Monsieur Bruno PESENTI,
- Monsieur Jacques PECHINOT,
- Monsieur Cyril MILLIER.

Le rapport d'activité 2020 de la SPL Hello Dole porte sur la 4<sup>ème</sup> année d'exercice comptable de la SPL Hello Dole, créée en avril 2016.

Ce rapport, soumis au Conseil Communautaire, est issu des documents présentés au Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole du 26 avril 2021.

## 1. Présentation de la société

La SPL Hello Dole a été créée en avril 2016. Elle a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou «in house»).

La société a pour objet la gestion, l'animation et la promotion touristique et événementielle du territoire, et notamment la réalisation de toute action concernant :

- L'élaboration, la révision et la mise en œuvre de la politique de promotion et de développement du territoire,
- La gestion et l'organisation de l'accueil et l'information touristique au sein des bureaux d'informations touristiques implantés sur le territoire,
- Le développement d'une politique de tourisme d'affaires (organisation de colloques, séminaires, congrès...),
- La coordination des différents acteurs du tourisme implantés sur le territoire,
- La commercialisation de forfaits et produits touristiques, la billetterie et la boutique de produits locaux dans les conditions applicables à un organisme local de tourisme,
- L'accompagnement à l'organisation d'animations ponctuelles, fêtes, manifestations et événements touristiques et culturels sur le territoire,
- La gestion d'équipements culturels et événementiels,
- La gestion de l'animation du patrimoine.

Le siège social est situé Place de l'Europe, à Dole.

La SPL Hello Dole a procédé à une modification de son capital social en 2019.

Au 31 décembre 2019, le capital social est donc fixé à 100 000 €, réparti en 1 000 actions de 100 € chacune.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions
Communauté d'Agglomération du Grand Dole	50 000 €	500
Ville de Dole	50 000 €	500
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>	<b>1 000</b>

Le Conseil d'Administration du 14 septembre 2020 a désigné la Ville de Dole, représentée par Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX à la Présidence du Conseil d'Administration. Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX assure également les fonctions de Directeur Général.

La SPL Hello Dole fonctionne dans le respect du cadre réglementaire et financier spécifique aux entreprises publiques locales. Le Conseil d'Administration s'est réuni 1 fois en 2020 (14 septembre 2020).

## 2. Rapport d'activité

La SPL Hello Dole poursuit le développement de son activité.

Depuis sa création, la SPL s'est vu notamment confier la gestion de plusieurs équipements structurants du territoire :

- « La Commanderie » (convention de Délégation de Service Public conclue en 2017 pour 5 ans avec la Ville de Dole),

- o « DOLEXPO » (convention de Délégation de Service Public avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois).

Par ailleurs, la SPL a signé avec ses actionnaires les conventions et mandats suivants :

- o Convention d'objectifs et de moyens signée en 2021 avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Dole (convention de deux ans, renouvelable une fois),
- o Convention de mandat signée en 2020 avec la Ville de Dole pour la gestion de salles municipales (mandat d'un an, renouvelable deux fois),
- o Convention de mandat signée en 2019 avec la Ville de Dole pour la gestion de la programmation de la Ville de Dole pour les spectacles et événements (saison 2020-2021).

### 3. Rapport financier

Les états financiers 2020 ont été approuvés sans réserve par le Commissaire aux Comptes. Ils seront soumis au vote lors de l'assemblée générale de la SPL Hello Dole du 29 juin 2021.

En raison de la baisse de revenus liés à la crise sanitaire, les collectivités ont versé une rémunération complémentaire (7 000 € pour Dole Tourisme, 36 000 € pour Dolexpo et 37 000 € pour la Commanderie).

Le résultat 2020 est bénéficiaire de 102 429 €.

#### 3.1. Chiffres-clés

En K€	2020
Fonds propres	220 996 €
Emprunts	0 €
Chiffre d'affaires net	259 769 €
Résultat net comptable	102 429 €

#### 3.2. Etats financiers

Ce quatrième exercice se clôture par un bénéfice de 102 429 € qui se répartit de la manière suivante sur les équipements et salles gérés par la SPL :

1. La Commanderie :	+ 35 129 €
2. Dolexpo :	+ 35 046 €
3. Dole Tourisme :	+ 22 856 €
4. Salles diverses :	+ 9 398 €

**Résultat global : + 102 429 K€**

#### 1. Commanderie

➤ Les produits de la Commanderie en 2020 sont répartis comme suit :

- Produits variables HT :	126 779 €
- Produits fixes HT :	304 774 €

**Total des produits : 431 553 €**

#### Dont :

- Participation de la Ville de Dole (pour couvrir les charges fixes de fonctionnement) :	250 000 €
- Rémunération complémentaire :	37 000 €

➤ Les charges de la Commanderie en 2020 sont répartis comme suit :	
- Charges variables HT :	99 787 €
- Charges fixes HT :	296 637 €
<b>Total des charges :</b>	<b>396 424 €</b>

Le résultat de cet équipement est ainsi bénéficiaire de 35 129 €.

## **2. Dolexpo**

➤ Les produits de Dolexpo en 2020 sont répartis comme suit :	
- Produits variables HT :	62 285 €
- Produits fixes HT :	318 158 €
<b>Total des produits :</b>	<b>380 443 €</b>

### **Dont :**

- Participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (pour couvrir les charges fixes de fonctionnement) :	250 000 €
- Rémunération complémentaire :	36 000 €

➤ Les charges de Dolexpo en 2020 sont répartis comme suit :	
- Charges variables HT :	40 603 €
- Charges fixes HT :	304 794 €
<b>Total des charges :</b>	<b>345 397 €</b>

Le résultat de cet équipement est ainsi bénéficiaire de 35 046 €.

## **3. Dole Tourisme**

➤ Les produits de Dole Tourisme en 2020 sont répartis comme suit :	
- Produits variables HT :	71 920 €
- Produits fixes HT :	271 235 €
<b>Total des produits :</b>	<b>343 155 €</b>

### **Dont :**

- Participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (pour couvrir les charges fixes de fonctionnement) :	250 000 €
- Rémunération complémentaire :	7 000 €

➤ Les charges de Dole Tourisme en 2020 sont répartis comme suit :	
- Charges variables HT :	66 739 €
- Charges fixes HT :	253 560 €
<b>Total des charges :</b>	<b>320 399 €</b>

Le résultat de cet équipement est ainsi bénéficiaire de 22 856 €.

#### **4. Salles diverses**

➤ Produits d'exploitation :	38 741 €
➤ Charges d'exploitation :	29 343 €

Le résultat pour la location de salles diverses est de 9 398 €.

Cet excédent provient du fait que la SPL gère la location des salles (Arquebusiers, Edgar Faure...) et encaisse les produits y afférents sans supporter les charges d'exploitation, qui restent supportées par la Ville de Dole.

#### **3.3. Liens financiers avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a honoré ses engagements, tout au long de l'exercice, dans le cadre des conventions en cours, avec notamment les versements de la compensation d'obligation de service public (COSP) due au titre de la gestion de Dolexpo et de l'Office de Tourisme.

En raison de la baisse de revenus liés à la crise sanitaire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a versé une rémunération complémentaire de 7 000 € pour Dole Tourisme et de 36 000 € pour Dolexpo.

Les partenariats conventionnés entre la Communauté d'Agglomération et la SPL Hello Dole portent sur la gestion et l'exploitation commerciale de l'équipement Dolexpo et de son activité, ainsi que sur la stratégie de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Communautaire a été sollicité en 2020 pour l'approbation du rapport annuel du 3<sup>ème</sup> exercice comptable de la SPL.

#### **Conclusion**

La SPL Hello Dole poursuit le développement de son activité, notamment grâce au renforcement des actions de promotion du territoire.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 de la SPL HELLO DOLE, soumis par les élus représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole, et qui porte sur l'activité, l'administration et les états financiers de la SPL en 2020, correspondant au 4<sup>ème</sup> exercice comptable de la société.

Fait à Dole,  
Le 29 juin 2021,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL Hello Dole

